



École : baisse toute relative des atteintes à la laïcité



Les chiffres publiés par le ministère soulignent un déclin des signalements de la part des professeurs. Mais ces données sont à nuancer.

Temps de lecture : 3 min

Lecture audio réservée aux abonnés

Selon les chiffres du ministère de l'Éducation nationale, le nombre des signalements de comportements portant atteinte au principe de laïcité dans les écoles et les établissements du secondaire a fortement baissé en janvier 2023.

Quand 353 et 363 incidents avaient été rapportés respectivement en novembre et en décembre dernier, le ministère n'en a recensé que 280 le mois passé. Assiste-t-on vraiment au recul de ces actes ?

Première nuance : le mois de décembre n'a compté que deux semaines de cours en décembre, et seulement trois en novembre, les chiffres de ces mois-ci sont donc probablement sous-estimés. Il faut aussi se pencher sur la définition donnée à « atteinte au principe de laïcité », concept vague, selon Jean-Pierre Obin, ancien inspecteur général de l'Éducation nationale et spécialiste de la question de la laïcité dans le système éducatif. « C'est très subjectif », explique l'auteur de *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école* (Hermann, 2020), qui s'agace de voir que l'indicateur mis en avant par la Rue de Grenelle n'a rien de scientifique.

À LIRE AUSSI **Atteintes à la laïcité : des chefs d'établissement sous tension**

En lissant les données mensuelles à l'échelle trimestrielle, comme le faisait le ministère jusqu'à la rentrée 2022, on s'aperçoit par ailleurs que le trimestre septembre-novembre 2022 n'a pas observé de baisse par rapport à l'année précédente, et que le trimestre décembre-février n'est pas parti pour marquer un déclin non plus, malgré un bilan plus faible en janvier. D'une manière générale, le nombre de signalements est très fluctuant : en octobre 2022, leur nombre avait plus que doublé par rapport au mois précédent pour dépasser 700. Le ministre Pap Ndiaye avait alors fait passer une circulaire pour renforcer le soutien au personnel éducatif par la formation, et l'inciter à sanctionner plus systématiquement ces incidents.

La partie émergée de l'iceberg

« Ce qu'on a là, ce sont seulement les informations qui sont remontées. Ce n'est absolument pas le nombre d'incidents, de transgressions ou de contestations », précise le spécialiste. Par exemple, selon les chiffres du ministère, en janvier 2022, les



contestations par les élèves d'un sujet abordé en cours a représenté 12 % du nombre total de signalements (la première cause étant la tenue vestimentaire avec 27 %). Sur ce point, Jean-Pierre Obin préfère, lui, se référer aux enquêtes de l'Ifop menées directement auprès des enseignants, de façon anonyme, dont il estime les résultats plus proches de la réalité.

À LIRE AUSSI **Laïcité : pourquoi le ministre de l'Éducation devrait s'inquiéter**

Ces sondages révèlent qu'il pourrait y avoir en réalité de l'ordre de cent fois plus d'incidents de ce type que ce qui est signalé via la plateforme du ministère. Et ce nombre augmente d'année en année. Un enseignant peut ne pas signaler un incident pour de multiples raisons. Soit parce qu'il considère avoir résolu le problème, soit parce qu'il ne souhaite pas l'ébruiter, soit parce qu'il tient à rester anonyme. 56 % d'enseignants s'autocensurent pour éviter les conflits

Au-delà du nombre d'incidents constaté, un angle mort de la méthode de comptabilisation du ministère : l'autocensure. L'ancien inspecteur général en fait son cheval de bataille et pour cause : l'Ifop révélait en décembre dernier dans une étude pour *Écran de veille* que plus de la moitié des enseignants français (56 %) préféreraient éviter certains sujets pour ne pas créer d'incident. Quelques années auparavant, en 2018, soit avant l'assassinat de Samuel Paty, cette proportion était de 36 %. Un sujet non abordé ne risque pas de créer d'incident ni, par conséquent, de signalement, mais ce n'est pas pour autant qu'il n'y a pas de problème de ce côté-ci.

À LIRE AUSSI **Formation à la laïcité contestée à Pantin : l'inspectrice mise en cause réagit**

D'une manière générale, les dispositifs mis en place par le ministère semblent ne pas suffire. Le plan de la rentrée 2021 visant à renforcer les capacités de réaction des enseignants face aux incidents liés au principe de laïcité, au travers de « formation Valeurs de la République et Laïcité », porte peu de fruits. En fin d'année 2022, toujours selon l'Ifop, plus des trois quarts des enseignants interrogés affirmaient que le ministère n'avait pas tiré les enseignements de l'assassinat de Samuel Paty, en 2020. L'institut note toutefois que cette proportion tombe à 65 % pour les enseignants en zone prioritaire (REP) et l'interprète ainsi : ils ont « certainement perçu plus d'efforts de la part des pouvoirs publics dans ce domaine ».

Vous lisez actuellement : **École : baisse toute relative des atteintes à la laïcité**
6 Commentaires

Un avis, un commentaire ?

Ce service est réservé aux abonnés

Je m'abonne Déjà abonné ? Je m'identifie

Vous ne pouvez plus réagir aux articles suite à la soumission de contributions ne répondant pas à la charte de modération du Point.

Vous ne pouvez plus réagir aux articles suite à la soumission de contributions ne répondant pas à la charte de modération du Point.

Ajouter un pseudo

Vous devez renseigner un pseudo avant de pouvoir commenter un article.

